



ASSURANCE SÉJOUR

**annulation / interruption & arrivée tardive**

La garantie d'être remboursé en cas d'imprévu !



Réservez sereinement,  
**plus d'imprévus**  
pour vos séjours !



### **CONFIANCE**

+ de 500 000 séjours assurés  
auprès d'une grande compagnie d'assurance



### **GARANTIE OPTIMALE**

Tout le monde est couvert  
sans lien de parenté nécessaire



### **FACILE & RAPIDE**

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail  
Remboursement en 48H

# Une assurance séjour qui vous garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

## Annulation / interruption de séjour

- Annulation suite à décès, maladie grave, accident, y compris aggravation des séquelles d'un accident ou d'une maladie pré-existante de l'assuré, des accompagnants ou d'un membre de la famille (conjoint, ascendants ou descendants jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré, beaux-parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, gendres, belles-filles)

Acompte maxi 15 000 € / Sans franchise

## Annulation toutes causes justifiées

Annulation suite à un événement aléatoire pouvant être justifié (licenciement économique, dommage au domicile de l'assuré, ...) y compris l'empêchement de se rendre sur le lieu du séjour (barrage, accident, événements naturels, ...)

Franchise : 20 % avec un minimum de 75 €

## Arrivée tardive

Arrivée tardive de plus de 24 h / Maxi 3 jours remboursables

## Assistance

### Assistance aux personnes

- Transport médical d'urgence / *Frais réels*
- Envoi d'un médecin sur place / *Frais réels*
- Rapatriement vers le domicile / *Frais réels*
- Rapatriement du corps en cas de décès / *Frais réels*
- Frais de cercueil / à concurrence de 3 000 euros
- Accompagnement du défunt / *Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour (100 €/jour - maximum 5 jours)*
- Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent / *Frais réels*
- Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile / *Frais réels*
- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé / *100 €/jour - maximum 5 jours*
- Envoi de médicaments indispensables / *Frais réels*
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré / *100 €/jour - maximum 5 jours*

### Frais médicaux hors du pays de domicile de l'assuré

- Prise en charge à concurrence de 150 000 euros

### Assistance juridique (paiement d'honoraires) / 5 000€

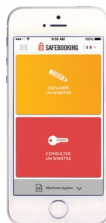
### Frais de recherche et de secours / à concurrence de 1 600€

> Retrouvez la totalité des conditions générales d'assurance sur [www.assur-lodge.com](http://www.assur-lodge.com)



**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !  
DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE**

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,  
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...



# Que faire en cas d'annulation, d'arrivée tardive ou d'interruption de séjour ?



## Avertissez votre village vacances

de votre désistement, retard ou interruption



## Déclarez votre annulation ou interruption de séjour

- en ligne : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)

- par email : [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr)

- par courrier :

**Gritchen Affinity  
Sinistre Cap France  
27 rue Charles Durand  
CS70139  
18021 Bourges Cedex**



## VOUS ÊTES REMBOURSÉ EN 48H

après réception de votre dossier !  
\*sous deduction de votre franchise



## BESOIN D'ASSISTANCE ?

24h/24 - 7j/7

Tél. : +33 (0)1 41 85 85 85



Par le N°1 de l'assurance Annulation de séjour :

**Gritchen Affinity** 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex  
RCS 520 150 542 - N° Orias 110 613 17 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : ©Sunny studio / Fotolia